



FRONTALIERS
Lorraine

CRD EURES / Frontaliers Lorraine
WTC - Tour B

2, rue Augustin Fresnel - 57070 METZ Technopôle
Tél. : +33 (0)3 87 20 40 91 - Fax : +33 (0)3 87 21 06 88
contact@frontalierslorraine.eu - www.frontalierslorraine.eu

avec le soutien financier
de la Région Grand Est
et de la Commission européenne

GrandEst
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

<http://www.grandest.fr>



<https://ec.europa.eu/eures>



**FORMATION
CONTINUE**

2^{ème} édition - Octobre 2016

LA FORMATION CONTINUE DU SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ EN ALLEMAGNE

www.frontalierslorraine.eu

Dépôt légal
ISBN : 978-2-919467-88-4
EAN : 9782919467884



Les activités EURES bénéficient du soutien
financier de la Commission européenne
dans le cadre du programme EaSI





EURES a pour vocation d'offrir des informations, des conseils et des services de recrutement/placement aux travailleurs et aux employeurs. Afin d'améliorer la mobilité des travailleurs dans la Grande Région, Frontaliers Lorraine a réalisé cette brochure pour optimiser vos chances de trouver une formation continue dans votre pays de résidence ou dans le pays voisin.

CONDUITE DU PROJET ET RÉDACTION

CRD EURES \ FRONTALIERS Lorraine
Mail : contact@frontalierslorraine.eu
Site : www.frontalierslorraine.eu



« Toutes les informations contenues dans cette brochure ont uniquement une portée générale et ne visent pas la situation particulière d'une personne physique ou morale.

Elles ont une valeur informative et ne peuvent donc être considérées comme des documents faisant juridiquement foi.

Elles ne créent dès lors aucun droit ou obligation autre que ceux qui découlent des textes juridiques nationaux légalement adoptés et publiés ; seuls ces derniers font foi.

Les informations communiquées n'engagent pas la responsabilité du CRD EURES \ FRONTALIERS Lorraine.

Bien que notre objectif soit de diffuser des informations actualisées et exactes, nous ne pouvons en garantir le résultat, les sujets traités faisant l'objet de modifications légales et réglementaires fréquentes. En dépit de l'attention toute particulière que nous portons à la relecture des brochures, celles-ci peuvent encore contenir des erreurs ; nous nous efforcerons de corriger celles qui nous seraient signalées.

Toutes les publications, bien que réalisées avec le soutien financier de la Commission Européenne, n'engagent pas, par leur contenu, cette dernière. »



www.frontalierslorraine.eu

LE SITE RESSOURCE DU TRAVAIL FRONTALIER

SOMMAIRE

INTRODUCTION

..... 2

LE CONGÉ DE FORMATION (BILDUNGSURLAUB)

..... 3

LA PRIME POUR LA FORMATION (BILDUNGSPRÄMIE)

..... 4

L'ÉPARGNE SALARIALE POUR FINANCER UNE FORMATION (BILDUNGSSPAREN)

..... 5

LA FORMATION DE PROMOTION (MEISTERBAFÖG)

..... 5

PROGRAMME WEGeBAU

..... 8

INTRODUCTION

La formation tout au long de la vie est une des mesures recommandées par la Commission Européenne. Pour affronter la concurrence des économies émergentes, il faut créer des emplois adaptés à une société fondée sur la connaissance. Les entreprises doivent faire preuve d'innovation pour faire face aux progrès techniques. Quant aux travailleurs, c'est leur capacité d'adaptation et leurs compétences qui sont de plus en plus sollicitées. L'acquisition de nouveaux savoirs devient une nécessité pour chaque adulte en vue de s'adapter aux changements, et prolonger la durée de la vie active.

Les entreprises ont un rôle central à jouer dans l'apprentissage tout au long de la vie, en investissant dans le capital humain. La formation continue du salarié peut prendre différentes formes. Elle est souvent d'ordre professionnel, pour s'adapter à une évolution de poste, faire face à une restructuration, ou même redonner un coup de fouet à sa carrière en mettant à jour ses capacités. La formation continue peut avoir des motivations plus personnelles : acquérir des compétences nouvelles, changer d'orientation, découvrir un nouveau métier.

Dans la Grande Région, l'Allemagne, la Belgique, la France et le Luxembourg ont mis en place de nombreux dispositifs permettant au salarié de se libérer de ses obligations professionnelles pendant différentes périodes afin de compléter sa formation initiale. Les actions de formation professionnelle proposées par les structures publiques ou privées sont diverses et s'adaptent au cas particulier de chacun : obtenir un premier diplôme, suivre des cours à titre individuel, faire reconnaître une expérience professionnelle ... Les modes de financement et les durées d'absence s'adaptent également à chaque projet.

Cette brochure est destinée au salarié du secteur privé qui souhaite suivre une formation de sa propre initiative, afin qu'il connaisse ses droits et les possibilités existant en matière de formation dans les différents pays de la Grande Région.

LE CONGE DE FORMATION (BILDUNGSURLAUB) : 6 JOURS PAR AN POUR LA FORMATION CONTINUE

Le congé de formation donne droit au salarié travaillant en Allemagne de se former pendant son temps de travail. Il n'existe pas de loi fédérale sur le congé de formation. C'est pourquoi chaque Land a sa propre loi, et les dispositifs peuvent donc varier d'un Land à l'autre.

Selon la loi sur la formation continue en Sarre (Saarländisches Bildungsfreiheitsgesetz), les salariés ont droit de prendre un congé de formation pour suivre une formation continue pendant une durée de six jours par an, consécutifs ou non. La formation doit contribuer au renforcement des compétences du salarié ou à son adaptation à un poste de travail. Toutefois elle peut être d'ordre général ou professionnel et ne peut être imposée par l'entreprise.

Le salarié a droit au maintien de sa rémunération pendant quatre journées, les deux autres journées devant être prises sur son temps libre (vacances, heures de récupération, samedi). Le coût de la formation est à la charge du salarié. Néanmoins de nombreuses entreprises prennent en charge les frais de formation. La formation peut également être prise en charge dans le cadre de la prime pour la formation.

Conditions :

Le droit à congé n'est effectif qu'au bout de 12 mois de présence dans l'entreprise.

Démarches

Une demande d'absence doit être transmise à l'employeur au moins six semaines avant le début de la formation. Il doit donner une réponse au minimum deux semaines avant le début de la formation.

Celui-ci peut refuser l'autorisation d'absence pour les raisons suivantes :

- demande transmise hors délais,
- proportion trop grande de salariés en congé à la date souhaitée,
- incompatibilité avec les contraintes de l'entreprise à la date souhaitée.

Dans ce cas, le salarié doit proposer une autre date. Il peut également reporter son droit à congé sur l'année suivante.

Les formation éligibles

Vérifiez bien que la formation que vous avez choisie est éligible au congé de formation. Elle peut être éligible dans un Land, et pas dans l'autre. Le salarié doit choisir dans la liste des organismes de formation agréés par l'Etat. Ceux-ci peuvent avoir leur siège en Allemagne ou à l'étranger.

Organismes agréés proposant des formations : Berlitz Deutschland GmbH, Volkshochschulen, Eurocentres, Lohmarer Institut für Weiterbildung ...
Liste des formations éligibles en Allemagne : www.bildungsururlaub.de

Renseignements :

Ministerium für Bildung und Kultur, Sarrebruck, weiterbildung@bildung.saarland.de

Ministerium für Wirtschaft, Arbeit, Energie und Verkehr, Sarrebruck,
referat.e4@wirtschaft.saarland.de

LA PRIME POUR LA FORMATION (BILDUNGSPRÄMIE)

La prime pour la formation est une aide financière apportée au salarié qui se forme en dehors de son temps de travail pour évoluer dans sa vie professionnelle. Le salarié doit financer la moitié du coût de la formation, l'autre moitié étant prise en charge par l'Etat. Le prix total de la formation ne peut excéder 1 000 €. Toute formation ayant un lien avec la vie professionnelle (informatique, langues, aide à la création d'entreprise, formations professionnelles) est éligible.

Le montant de la prime pour la formation, qui se présente sous forme de bon (Prämiengutschein) s'élève à 500 € pour une période deux ans.

Conditions

Pour pouvoir bénéficier de la prime pour la formation, vous devez être âgé de 25 ans au minimum et travailler au minimum 15 heures par semaine en Allemagne. La prime pour la formation est accordée aux actifs dont le revenu imposable ne dépasse pas 20 000 € par an, ou 40 000 € pour un ménage.

Démarches

Prenez rendez-vous dans un point conseil spécialisé en Allemagne, en vous munissant des documents suivants : une pièce d'identité avec photo, une fiche de salaire, une attestation fiscale de l'année précédente. Il vous sera alors remis un bon pour formation (Prämiengutschein), qui peut être utilisé dans un délai de six mois après émission.

Vous pouvez ensuite choisir une formation délivrée par un organisme de formation agréé.

Informations sur la prime pour la formation : www.bildungspraemie.info.

Informations sur les points conseils en Allemagne : tél. 0800-2623 000.

Point conseil à Sarrebruck :

Volkshochschule Regionalverband Saarbrücken
Institut für berufliche Bildung
Talstr. 8-10
D - 66119 Sarrebruck
Tél. : 0681/506-4341
www.vhs-saarbruecken.de

L'ÉPARGNE SALARIALE POUR FINANCER UNE FORMATION (BILDUNGSSPAREN)

Ce dispositif est réservé aux salariés bénéficiant d'une épargne salariale.

Le salarié a la possibilité de retirer de façon anticipée des sommes de son épargne salariale pour financer une formation continue, tout en conservant son compte épargne.

Contrairement à la prime pour la formation, ce dispositif n'est pas conditionné à un revenu maximum (pas de plafond de revenu imposable). Il peut être utilisé aussi en complément de la prime pour la formation, pour financer une formation longue.

Une autorisation doit être demandée à l'employeur.

Démarches

Vous devez contacter un point conseil spécialisé dans la prime pour la formation) afin d'obtenir un bon épargne (Spargutschein).

Renseignements :

Informations sur les points conseils en Allemagne : 0800-2623 000

LA FORMATION DE PROMOTION (MEISTERBAFÖG): FORMATION CONTINUE POUR LES DIPLÔMES PROFESSIONNELS

La formation de promotion (Aufstiegsfortbildung) s'adresse à toutes les personnes possédant une formation professionnelle dans de nombreux domaines (artisanat, industrie, technique, commerce, santé, informatique, gestion), et qui souhaitent accéder à une qualification de contremaître (Meister), technicien (Techniker), ou spécialiste (Fachwirt). Elle se veut aussi une passerelle pour la création d'entreprise.

La nouvelle loi sur la formation de promotion est entrée en vigueur le 1er août 2016. Elle élargit le public pouvant entreprendre cette formation.

Ainsi les personnes possédant un Bachelor peuvent y accéder, de même que les personnes ne possédant pas de formation professionnelle initiale (abandon d'études, bachelier possédant une expérience professionnelle).

Le dispositif permet aux salariés de se former pendant 2 ans (formation à temps plein) ou 4 ans (formation à mi-temps) pour préparer un diplôme professionnel tout en recevant une aide financière de l'Etat : Bankfachwirt (banquier), Betriebswirt (gestionnaire), Elektrotechniker (électrotechnicien), Industriemeister (technicien), Handwerkmeister (artisan), Fachkrankenpfleger (infirmier spécialisé)...

La formation doit comporter 400 heures minimum. Elle a lieu en général en Allemagne, mais peut se dérouler dans deux pays européens dans le cadre d'une convention. Le niveau de la formation ne doit pas dépasser la maîtrise (Meisterebene).

L'aide financière accordée aux personnes qui entreprennent la formation de promotion se fait sous forme de don, et de prêt à taux préférentiel auprès de la Kreditanstalt für Wiederaufbau.

Conditions

Une expérience d'un certain nombre d'années dans la profession est requise.

L'aide financière est accessible aux allemands et aux étrangers résidant de façon permanente en Allemagne. La nouvelle loi sur la formation de promotion a revalorisé depuis le 1er août 2016 l'aide financière apportée par l'Etat et les Länder.

Le coût de la formation

Les frais d'inscription et d'examen sont pris en charge jusqu'à hauteur de 15 000 €.

Répartition : Aide financière 40 %, prêt 40 %.

En cas de création d'entreprise, le prêt peut représenter jusqu'à 66 % du montant total.

Les frais de fourniture sont pris en charge jusqu'à hauteur de 50 %, avec un plafond de 2 000 €.

Répartition : Aide financière 40 %.

Ces aides sont accordées sans condition de ressources.

Une **aide financière mensuelle** est en outre accordée aux personnes effectuant une formation à plein temps, sous condition de ressources (informations sur les plafonds de ressource et de capital sur le site du Bundesministerium für Bildung und Forschung, www.bmbf.de) Dans tous les cas, la somme de 332 € est accordée mensuellement sous forme d'aide, le complément sous forme de prêt (à taux zéro pendant six ans), soit

- 768 € pour une personne seule sans enfant (333 € aide, 435 € prêt)
- 1.003 € pour une personne seule avec enfant (462 € aide, 541 € prêt)
- 1.238 € pour un couple marié avec un enfant (579 € aide, 659 € prêt)
- 1.332 € pour un couple marié avec deux enfants (709 € aide, 764 € prêt)

Renseignements :

La liste des points conseil en Allemagne se trouve sur le site du Bundesministerium für Bildung und Forschung : www.aufstiegs-bafoeg.de/foerderaemter-und-beratung

Les formulaires de demande de formation sont téléchargeables sur le site du Bundesministerium für Bildung und Forschung :
www.aufstiegs-bafoeg.de/antragsformulare

Adresses de points conseil en Sarre et en Rhénanie-Palatinat

(Liste complète sur le site du Bundesministerium für Bildung und Forschung) :

Landeshauptstadt Saarbrücken Amt für Ausbildungsförderung Dudweilerstrasse 41 D- 66111 Saarbrücken Tél. 0681/9050	Landkreis Saarlouis Kaiser-Wilhelm-Strasse 4-6 D - 66740 Saarlouis Tél. 06831/4440
Stadtverwaltung Kaiserslautern (pour la ville et le Kreis de Kaiserslautern) Willy-Brandt-Platz 1 D - 67653 Kaiserslautern Tél. 0631/365-4616	

Pour obtenir un prêt « Meisterbafög », veuillez contacter le Kreditanstalt für Wiederaufbau, 53170 Bonn.

De nombreux organismes de formation agréés par l'Etat préparent aux diplômes en Sarre : le Berufsförderungswerk Saarland GmbH à Sarrebruck possède un réseau de centres de formation.

Liste des organismes de formation en Sarre : www.BFWSaarland.de

PROGRAMME WeGeBAU

Le programme WeGeBau, mis en place en 2006 par la Bundesagentur für Arbeit, s'adresse aux personnes peu qualifiées dans les petites et moyennes entreprises. Il vise à renforcer leur qualification afin de maintenir leur employabilité.

Le dispositif permet au salarié de se libérer pendant son temps de travail pour se former, tout en continuant à percevoir sa rémunération. Le salaire versé est remboursé en partie à l'employeur par les Agenturen für Arbeit.

Les frais de formation sont également partiellement pris en charge par les Agenturen für Arbeit par l'intermédiaire d'un bon formation (Gutschein).

- pour les salariés de moins de 45 ans, une prise en charge par l'Agentur für Arbeit est possible lorsque l'entreprise prend en charge au minimum 50 % du prix de la formation.
- pour les salariés de plus de 45 ans, jusqu'à 75 % des frais de formation peuvent être financés par l'Agentur für Arbeit locale. Le complément doit être payé par l'employeur ou le salarié.

Conditions

- Salariés de moins de 45 ans : ne pas avoir bénéficié d'une formation sur fonds publics ni avoir passé de diplôme professionnel depuis au moins quatre ans.
- Salariés de plus de 45 ans : travailler dans une entreprise de moins de 250 salariés.

Renseignements :

- Contacter l'Agentur für Arbeit locale : www.arbeitsagentur.de
- Portail des organismes de formation continue en Allemagne : www.kursnet.arbeitsagentur.de